

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date de révision: 22/03/2021

Selon l'Ordonnance CE Nr. 453/2010 (REACH) et EG 1272/2008 (SGH)
Et modifications selon Règlement (UE) 2015/830

Version: 1

Remplace la version: -

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise	Metatecta nv
Adresse:	Wetenschapspark Universiteit Antwerpen, Galileilaan 19 B – 2845 Niel
Tél.:	+32 3 444 07 90
Fax:	+32 3 888 86 53
Numéro d'appel d'urgence:	+32 70 245 245 (Centre Antipoisons Belge)
E-mail:	info@bioorg.eu
Website:	www.bioorg.eu

BIOORG INDUSTRIAL CLEAN

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE

Nom du produit:	BioOrg INDUSTRIAL CLEAN
Type de produit:	solution aqueuse
Utilisations identifiées pertinentes:	produit de lavage et de nettoyage
Usage:	industriel, pas diluer

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/548/CCE ou 1999/45/CE et selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 :

Ce produit n'est pas dangereux suivant la classification de la Directive 88/379/CEE des préparations dangereuses, ces amendements (1999/45/CE) et les modifications du Règlement (CE) N° 1272/2008.

Aucun effet préjudiciable significatif, pour la santé des êtres humains et environnementaux, est attendu dans les conditions normales de manutention et d'utilisation.

2.2 Eléments d'étiquetage

Aucune

2.3 Autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

3. COMPOSITIONS / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges:

Concentrations aqueuse des spores bactériennes.

Classified under **biosafety level 1** (BSL-1) by the American Type Culture Collection (ATCC), based on an assessment of the potential risk using U.S. Public Health Service guidelines, which means these bacteria do not cause disease in healthy humans and present minimal potential hazard to the environment.

Classified as **risk group 1 organisms** by TRBA 466 based on Annex III of Directive 2000/54/EC of the European Union, which means these Bacillus are in a class of bacteria which are most unlikely to cause disease in humans.

Composants suivant le règlement (CE) N° 648/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 31 Mars 2004 relatif aux détergents:

- Parfum non
- Autres substances: spores des Bacillus spp.

Composants dangereux qui posent un risque pour la santé suivant la Directive des Substances Dangereuses 67/548/CEE et les modifications du Règlement (CE) N° 1272/2008 (SGH):

Nom de l'agent	poids	No CAS	No CE	REACH numéro d'enregistrement
Alcool éthylique	< 5 %	64-17-5	200-578-6	01-2119457610-43-XXXX
Butylglycol	< 1%	111-76-2	203-905-0	01-2119457108-36-XXXX
Propane-2-ol	< 1%	67-63-0	200-661-7	01-2119457558-25-XXXX

Classification (SGH):

Alcool éthylique Eye Irrit. 2: H319; Flam. Liq. 2: H225,
 2-Butoxyethanol Acute Tox.4, H302/312/333 Skin irrit. 2: H315 Eye irrit. 2, H319
 Propaan-2-ol Flam. Liq. 2, H225 Eye irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Généralités

en cas de doute ou symptômes persistante, demander un conseil médical

En cas d'inhalation

mesures de premiers secours pas nécessaires.

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile

En cas de contact avec la peau

mesures de premiers secours pas nécessaires. Changer les vêtements mouillés. Laver avec de l'eau.

Après contact avec les yeux:

mesures de premiers secours pas nécessaires. Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En case d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue

En cas d'ingestion:

mesures de premiers secours pas nécessaires.

Ne pas faire vomir. Se rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander conseil à un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

Moyen d'extinction approprié: Mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone (CO₂), poudre d'extinction
Eau en aérosol

Moyens d'extinction inappropriés: aucun

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucune

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement.

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Nettoyer avec des détergents.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de précautions nécessaires

Mesures de protection

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière

Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière

Veiller à aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas nécessaire

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

Alcool éthylique

aiguë - effets systémiques DNEL 1.900 mg/m³, 990 ppm

chronique - effets systémiques DNEL 260 mg/m³, 35 ppm

Butylglycol

Type de valeur limite (pays d'origine) : Valeur exposé (8 heure) (B)

Valeur seuil 98 mg/m³ (20 ppm)

Remarque : D

Version : 01-01-2013

Type de valeur limite (pays d'origine) : Valeur exposé (15 min) (B)

Valeur seuil 246 mg/m³ (50 ppm)

Remarque : D

Version : 01-01-2013

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)

Valeur seuil 50 ppm / 246 mg/m³ (20 ppm)

Remarque : H

Version : 08-06-2000

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)

Valeur seuil 20 ppm / 98 mg/m³

Remarque : H

Version : 08-06-2000

Propane-2-ol

Type de valeur limite (pays d'origine) : Valeur exposé (8 heure) (B)

Valeur seuil 500 mg/m³ (200 ppm)

Version : 01-01-2013

Type de valeur limite (pays d'origine) : Valeur exposé (15 min) (B)

Valeur seuil 1000 mg/m³ (400 ppm)

Version : 01-01-2013

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Non requis

Protection de la peau

Non requis

Protection respiratoire:

aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue;

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Données de sécurité :

Etat physique à 20 °C:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
Valeur pH:	6,0 – 7,0
Point d'ébullition initiale [°C]:	ca 100
Point d'éclair [°C]:	65
Densité [g/cm ³] à 20°C:	0,99 – 1,02
Solubilité dans l'eau:	complètement miscible

9.2 Autres informations

Aucune

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Aucune information disponible

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et stockage recommandées (rubrique 7)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décompositions dangereux est connu

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUES

À notre connaissance, des atteintes à a santé ne sont pas apparues même en cas d'exposition prolongée

11.1 informations sur les effets toxicologiques

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Toxicité aiguë de l' alcool éthylique

- Voie d'exposition inhalation: vapeur LC50 124,7 mg/l /4h rat
- Voie d'exposition oral LD50 10.470 mg/kg rat

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 (BUTYLGLYCOL, N° CAS : 111-76-2)

Voie d'exposition : par voie orale

Espèce rat

Dose efficace : 1480 mg/kg

Paramètre : DL50 (PROPANE-2-OL, N° CAS : 67-63-0)

Voie d'exposition : par voie orale

Espèce rat

Dose efficace : 5840 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (PROPANE-2-OL, N° CAS : 67-63-0)

Voie d'exposition : dermique

Espèce lapin

Dose efficace : > 5000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 (BUTYLGLYCOL, N° CAS : 111-76-2)

Voie d'exposition : inhalation

Espèce rat

Dose efficace : 500 ppm

Paramètre : CL50 (BUTYLGLYCOL, N° CAS : 111-76-2)

Voie d'exposition : inhalation

Espèce souris

Dose efficace : 700 ppm

Paramètre : CL50 (PROPANE-2-OL, N° CAS : 67-63-0)

Voie d'exposition : inhalation

Espèce rat

Dose efficace : > 20 mg/l (> 4 h)

Le produit n'est pas classé comme présentant un danger

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Paramètre :	EC50 (BUTYLGLYCOL, N° CAS : 111-76-2)
Espèce	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation	aiguë (à court terme) toxicité pour la Daphnia
Dose efficace :	> 1000 mg/l
Temps d'exposition	24 h
Paramètre :	EC50 (BUTYLGLYCOL, N° CAS : 111-76-2)
Espèce	Desmodusmus subspicatus
Paramètres d'évaluation	aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace :	> 1000 mg/l
Temps d'exposition	7 jours
Paramètre :	EC50 (PROPANE-2-OL, N° CAS : 67-63-0)
Espèce	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation	aiguë (à court terme) toxicité pour la Daphnia
Dose efficace :	> 1000 mg/l
Temps d'exposition	24 h
Paramètre :	EC50 (PROPANE-2-OL, N° CAS : 67-63-0)
Espèce	Desmodusmus subspicatus
Paramètres d'évaluation	aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace :	> 1000 mg/l
Temps d'exposition	72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation:

Méthode d'analyse	biodégradation (BUTYLGLYCOL : N° CAS 111-76-2)
Paramètres	biodégradation
Taux de décomposition:	> 70%
Temps d'exposition	28 jours

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. INSTRUCTIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Eliminer en observant les réglementations administratives

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / de l'emballage

Sous observations des prescriptions locales officielles

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport

14.2 Nom d'expédition des nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit contient au max. 0 g/L COV

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité

16. AUTRES INFORMATIONS

L'aérosol est un aérosol avec un système de deux-compartiment. Le produit, sans propulseur, est contenu dans le compartiment intérieur (sac de clinquant). Entre le sac (avec le produit) et le bidon est l'air pressurisé, qui fait pression sur le sac et propulse l'extérieur de produit quand le bec est poussé.

Avant d'utiliser tout produit, il faut s'assurer que son étiquette a été lue et comprise.

L'accès de cette fiche de données de sécurité (FDS) par le biais de notre site internet ne constitue par la délivrance d'un exemplaire contrôlé.

Pour qu'un tel exemplaire vous soit délivré, contacter Metatecta (voir Société Fabricante).

Pour confirmer que la version de la FDS est la toute dernière pour le produit actuel, consulter notre site internet www.bioorg.eu

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 1907/2006 de la Commission de la CEE du 18 décembre 2006 (annexe II du directive REACH (CE) 1907/2006).

La classification est calculée conformes aux directives Européennes 67/548/EWG, 1999/45/CE et modifiant par le Règlement (CE) N°. 1272/2008.

DENEGATION DE RESPONSABILITE

Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.